Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
31/08/2018		2018-ARA-DP-1476

1. Intitulé du projet

Restauration écomorphologique du Merdarel à Saint-Romans.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom | Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale	Saint-Marcellin Vercors Isère communauté (SMVIC)
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	DE AZEVEDO Frédéric
RCS / SIRET	2 0 0 0 7 0 4 3 1 0 0 0 1 6 — Forme juridique :

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
10	- Modification du profil en travers sur plus de 100m - Consolidation et protection de berges sur plus de 200m - Destruction de moins de 200m² de frayères

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en une restauration écomorphologique du Merdarel sur la commune de Saint-Romans (38).

Il s'étend sur un linéaire de 1445m dont 1119m seront aménagés et comprendra les aménagements suivants :
- suppression de contraintes latérales
- reméandrage du cours d'eau avec lit d'étiage emboîté
- diversification des écoulements et amélioration de l'hétérogénéité du lit mineur
- reconstitution d'un lit alluvionnaire
- protection de berge en technique mixte au droit d'enjeux
- restauration de la continuité piscicole
- implantation d'une ripisylve

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Globalement l'objectif est d'agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques. Dans le détail, le projet présente des objectifs différenciés et adaptés aux particularités longitudinales observés sur le Merdarel.

Sur la partie amont, les interventions seront plutôt légères afin d'obtenir une amélioration sur la qualité du lit mineur (obstacles, habitats etc). Il n'est pas pertinent de venir bousculer le milieu en affichant un fort niveau d'ambition sur un linéaire présentant des aspects intéressants.

En aval, les interventions seront plus lourdes et le niveau d'ambition sera dicté suivant les possibilités techniques, les usages et les disponibilités foncières. L'objectif est d'obtenir une amélioration sur les aspects hydroécomorphologiques : augmentation de l'hétérogénéité des milieux (physique, végétation), amélioration de la connectivité et de la fonctionnalité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront de diverses natures :
- Travaux préparatoires : débroussaillages, abattages, repérage et protection des réseaux, dépose et évacuation des mobiliers, démolition des maçonneries existantes, aménagement des accès au lit et batardeaux pour mise à sec
- Travaux de terrassement et d'enrochement : terrassements en déblai en pleine et petite masse, mise en œuvre remblais + alluvions + graves, valorisation déblais excédentaires propres, évacuation déblais impropres, mise en place d'enrochements de carrière libre et liaisonnés
- Travaux de génie civil et de réseaux : déplacement d'un pompage, démolition d'ouvrages
- Travaux de génie végétal et de plantations :

mise en place terre végétale + gravelo-terreuse + terre/pierre,
création de fosse de plantations,
paillages (géotextiles aiguilleté ou biodégradables, paillage végétal ou minéral),
confection d'épis en bois, de fascines, de lits de plants et plançons,
plantation de boutures, d'arbres, de cépées, de plantes vivaces, d'hélophytes et de graminées,
ensemencement manuel

Le phasage et la durée des travaux seront précisés en phase projet.

L'objectif initial était un commencement des travaux mi-mai 2019.
Cependant, étant donné les caractéristiques du milieu (absence de frayères sur la partie aval, eau de mauvaise qualité, obstacle naturel infranchissable en aval), une dérogation pour réaliser les travaux en dehors de la période réglementaire pourrait être envisagée (évoqué et validé sur le principe en comité de suivi).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet n'a pas de vocation d'exploitation. Il s'agit d'un projet de restauration du milieu naturel.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Les surfaces déboisées sont inférieures à 5000m² en cumulée et seront reboisées pour reconstituer une ripisylve plus fonctionnelle donc le projet ne sera à priori pas soumis à une autorisation de défrichement.

L'état des lieux de l'étude n'ayant pas relevé d'espèce protégée, de milieu patrimonial ou sensible sur l'emprise du projet, à priori le projet ne sera donc pas soumis à une dérogation espèces protégées.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- linéaire total aménagé	- 1119m
- linéaire de berges avec protection en techniques mixtes	- 330m
- linéaire de cours d'eau renaturé	- 730m
- nombre d'obstacles transversaux dérasés + nombre d'aménagés	- 15 u + 6 u
- linéaire de lit alluvionnaire reconstitué (sur molasse ou dalle)	- 192m
- linéaire modelé en alternance de radier/mouille	- 453m
- nombre d'ouvrages de diversification créés	- 88 u
- superficie de ripisylve déboisée et replantée	- 4950m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Ruisseau du Merdarei à Saint-Romans.

Linéaire d'étude de 1650ml compris entre le seuil infranchissable "des anciennes soieries" en aval et 250m en amont du pont de "Gaillardonière" en amont.

Coordonnées géographiques[1] Long. __ ° __ ' __ " Lat. __ ° __ ' __ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 45°11'81"68 Lat. 05°32'65"59

Point d'arrivée : Long. 45°11'13"33 Lat. 05°33'68"99

Communes traversées :

Saint-Romans

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc naturel régional du Vercors
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun site ou sol pollué recensé dans la base BASOL pour Saint-Romans. Une étude complémentaire géotechnique a été réalisée afin de déterminer, sur les remblais qui vont être terrassés, les conditions de stabilités ainsi que la qualité des matériaux présents. L'étude conclue que les matériaux contiennent des taux de polluants faibles et pourront être évacués en décharge autorisée (avec une confirmation nécessaire pour un remblai contenant des déchets divers).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Au global non. Mais des apports en matériaux seront effectués, notamment pour de la reconstitution de lit alluvionnaire sur les zones actuellement en déficit sédimentaire avec affleurement de la roche mère (molasse ou dalle).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Au global non. Aucun prélèvement de matériaux ne sera réalisé dans le lit mineur. Mais des déblais seront effectués sur les berges à retaluter (constituées de remblais anthropiques) et sur les merlons à supprimer.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Selon la bibliographie et après relevés biologiques (pêches électriques) et hydrobiologiques (IBGN et IBD) et le passage d'un écologue, il n'a pas été relevé d'espèce protégée, de milieu patrimonial ou sensible sur l'emprise du projet. Une suspicion d'écrevisse a été relevée sur la partie amont du linéaire d'étude par une propriétaire riveraine lors d'une réunion. Cependant, les dernières prospections nocturnes n'ont pas confirmé cette présence (SAGE, FDP38).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☐	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Consommation ponctuelle d'emprises agricoles en bordure de cours d'eau dans certains cas des retalutages de berges en pente douce. Limitée aux sommets de berges non exploités. Aucune perte d'exploitation estimée sur les cultures riveraines. NB : Il s'agit en réalité plus d'une modification de la topographie actuelle des surfaces concernées par le projet plutôt que d'une "consommation".
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Déplacement d'engins durant le chantier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Bruit engendré par les engins de chantiers limité à la durée des travaux.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet en lui même non mais oui en phase chantier : Rejets des gaz échappement des engins. Départ possible de poussière mais limités dans le temps et dans l'espace au vu de la nature des terrains concernés (berges et lit). Aucun après travaux finis.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Le projet en lui-même n'engendre pas de production de déchets. Cependant, en phase chantier, des déchets pourront être présents dans les déblais et seront dirigés vers des décharges autorisées selon leur nature.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Les emprises agricoles concernées sont actuellement composées de berges ou de boisements riverains non exploités. Le projet est intégré dans la continuité d'un projet communal d'aménagement de la traversée du village et se fait en concertation avec la commune.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet en lui-même permettra à terme d'améliorer l'état écologique du ruisseau du Merdaret.

Les scénarios d'aménagements proposés sont le fruit de l'intégration de l'état des lieux et du diagnostic réalisés durant l'étude. Le choix des aménagements s'est fait en concertation avec le Comité de suivi composé notamment de l'AFB, de la DDT de l'Isère, de la commune, de la Fédération de pêche de l'Isère et des représentants des propriétaires riverains.
Le projet engendrera une faible consommation de foncier agricole ou urbain. Les propriétaires concernés sont associés au projet depuis son lancement (réunion publique, participation des propriétaires aux comités de suivis). Une animation a été effectuée afin d'intégrer les remarques et les usages des propriétaires concernés dès la phase d'élaboration des scénarios d'aménagement.

Toutes les mesures et précautions nécessaires lors de la réalisation de travaux en zone inondable seront imposées aux entreprises. De plus, toutes les mesures nécessaires à la réduction (dans le temps et dans l'espace) des nuisances en phase travaux seront mises en place. En phase projet, des mesures d'évitement géographique ou technique seront proposée le cas échéant pour réduire au maximum l'impact potentiel des travaux. Des dérivations des eaux par batardage pour travail à sec (par moitié de lit) sont notamment prévues pour les interventions dans le lit mineur (limiter MES et contenir pollutions accidentelles).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des résultats de l'état des lieux qui ne met pas en avant d'enjeux écologiques majeurs sur l'emprise du projet, nous estimons que le projet ne nécessite pas de réaliser une évaluation environnementale.

En effet, il n'a pas été relevé de milieu patrimonial ou sensible sur l'emprise du projet. Seule l'extrémité amont (amont pont de Gaillardonière) constitue un habitat naturel peu perturbé et caractéristique. Les travaux sur ce secteur sont très peu intrusifs ou impactants (orienté sur le remblai en rive gauche puis travaux très localisés tels que le piège à embâcles). Le reste du secteur s'inscrit dans un contexte largement anthropisé avec des perturbations significatives du point de vue écologique en l'état actuel.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Rapport AVP de l'étude sur la restauration écomorphologique du Merdarel à Saint-Romans + Annexes. (également envoyé par mail à la DDT de l'Isère le 07 juin 2018) Lien entre les parties de ce formulaire et le rapport - 4.4 : Déboisements : voir chapitre XXII.1.3 du rapport - 5 - Sols pollués : voir chapitre XVII.1 du rapport - 6.1 et 4.4 - Impacts sur le milieu naturel : voir chapitre XXII.1.4 du rapport. - 6.1 - Ressources : voir chapitre XVIII + annexe 10 du rapport - 8.1.2 : chapitre I du rapport - 8.1.3 : de nombreuses photos sont présentes dans le rapport. Notamment aux chapitres IX, X et XI de l'état des lieux et dans les fiches-opérations. - 8.1.4 : annexe n°10

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus [X]

Fait à Saint-Marcellin le, 28/08/2018

Signature

SAINT-MARCELLIN
VERCORS ISÈRE
COMMUNAUTÉ
7 rue du Colonel Bier CS20063
38162 SAINT MARCELLIN Cedex